

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

83400 Hyères

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

8 Risques naturels identifiés :



INONDATION

EI sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

EI sur ma commune :

EXISTANT



RISQUES CÔTIERS (SUBMERSION
MARINE, TSUNAMI)

EI sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

EI sur ma commune :

FAIBLE



MOUVEMENTS DE TERRAIN

EI sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

EI sur ma commune :

IMPORTANT



FEU DE FORÊT

EI sur ma commune :

EXISTANT



RADON

EI sur ma commune :

IMPORTANT

1 Risque technologique identifié :



POLLUTION DES SOLS

EI sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Hyeres

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :

PPRN : PPRN-I - BV Gapeau [Hyères] 2016

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRN-I - BV Gapeau [Hyères] 2016 a été approuvé par anticipation sur votre commune.

Date de prescription : 26/11/2014

Date d'approbation anticipée : 30/05/2016

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

TRI : TRI Toulon - Hyères

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 83DREAL20140004

DDRM : DDRM83

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Inondation

Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

Risque d'inondation sur Hyeres

17 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

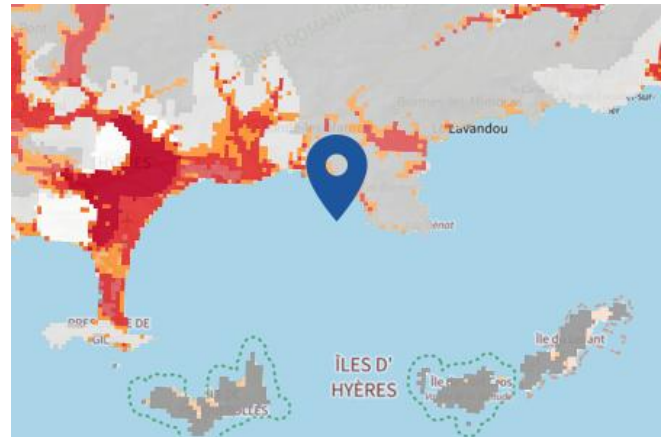
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2526475A	Inondations et/ou Coulées de Boue	20/09/2025	26/09/2025
IOME2224383A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/08/2022	25/08/2022
INTE1935602A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/11/2019	19/12/2019
INTE1517820A	Inondations et/ou Coulées de Boue	10/06/2015	26/07/2015
INTE1503998A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/12/2014	04/03/2015
INTE1428518A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/11/2014	04/12/2014
INTE1510045A	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/10/2014	06/05/2015
INTE1427189A	Inondations et/ou Coulées de Boue	19/09/2014	07/12/2014
INTE1402377A	Inondations et/ou Coulées de Boue	18/01/2014	02/02/2014
IOCE1131348A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/11/2011	19/11/2011
IOCE1017686A	Inondations et/ou Coulées de Boue	15/06/2010	17/09/2010
IOCE1020176A	Inondations et/ou Coulées de Boue	18/09/2009	10/09/2010
IOCE0924271A	Inondations et/ou Coulées de Boue	15/12/2008	21/10/2009
INTE0500537A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/05/2005	08/10/2005
INTE0300095A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/11/2002	09/03/2003
INTE9900087A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/01/1999	10/03/1999
NOR19821224	Inondations et/ou Coulées de Boue	29/09/1982	26/12/1982

Risque de remontées de nappe sur Hyeres

Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE

Risques côtiers sur Hyeres

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les risques littoraux sont causés par plusieurs types de phénomènes.

- La submersion marine : c'est une inondation temporaire des zones côtières par la mer dans des conditions météorologiques et de marée défavorables (augmentation du niveau moyen de la mer pendant une dépression, déferlement de fortes vagues).
- Les tsunamis : ce sont des vagues de grande hauteur, provoquées par des séismes ou des séismes sous-marins. Les vagues peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur sur certains territoires d'outre-mer.
- Le changement climatique a pour conséquence une augmentation du niveau moyen de la mer, ce qui aggrave aussi les risques littoraux.



Informations détaillées :



TRI : TRI Toulon - Hyères

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 83DREAL20140004



DDRM : DDRM83

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)
 Par submersion marine

5 évènements liés aux risques côtiers classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2402725A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	20/10/2023	09/02/2024
INTE2107265A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	28/12/2020	28/03/2021
INTE2000953A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	23/11/2019	29/01/2020
IOCE1206485A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	08/11/2011	07/03/2012
IOCE1027783A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	04/05/2010	03/11/2010

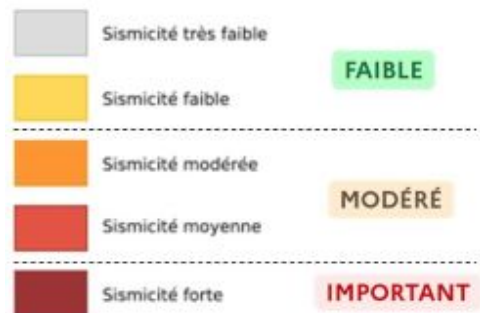
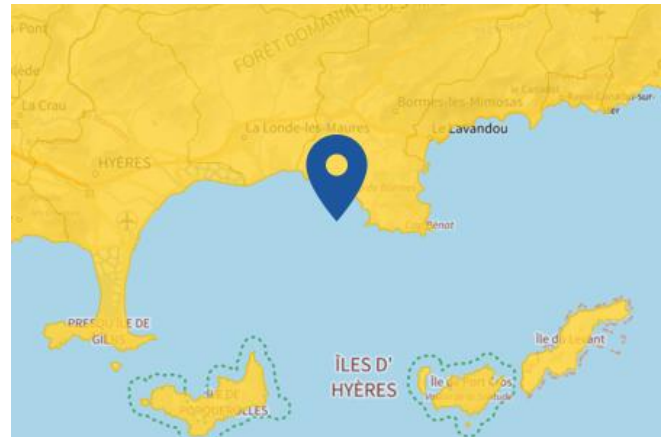
Risques côtiers sur Hyeres

Risque de séisme sur Hyeres

Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM83**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



SÉISME : **Échelle règlementaire et obligations associées**

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **2/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Hyeres

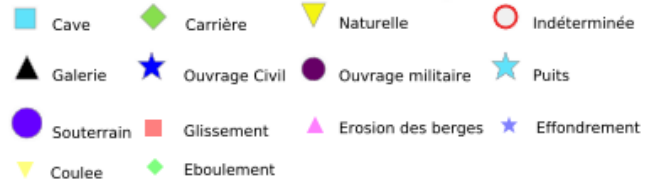
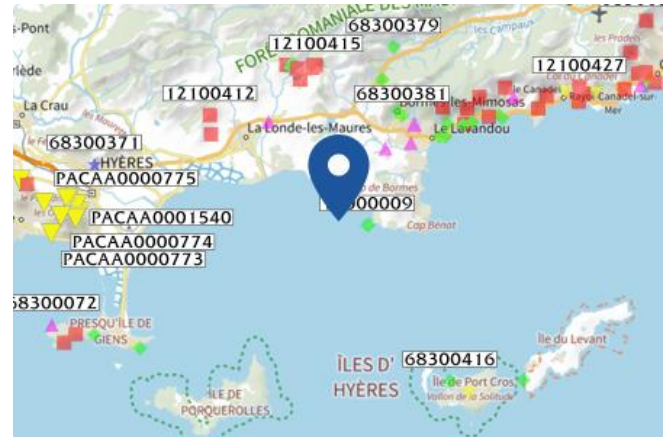
Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Informations détaillées :



DDRM : DDRM83

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Mouvement de terrain

Tassements différentiels

Recul du trait de côte et de falaises

Eboulement ou chutes de pierres et de blocs

Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)

Glissement de terrain

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Hyeres

Risque sur la commune **IMPORTANT**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de 2/3. Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

6 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

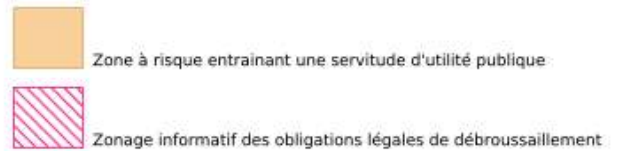
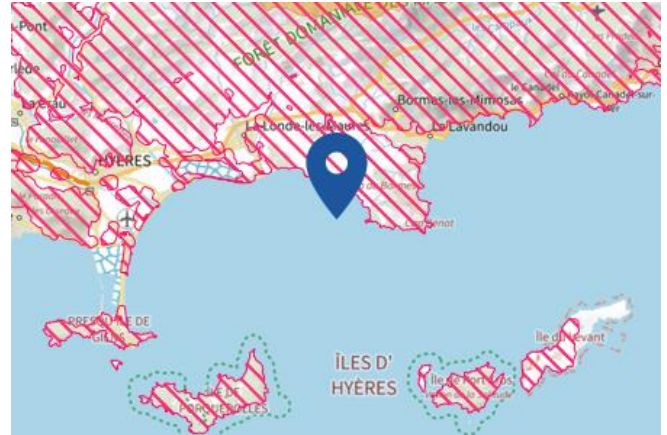
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2415881A	Sécheresse	01/04/2023	02/07/2024
IOME2308745A	Sécheresse	01/04/2022	03/05/2023
INTE2114775A	Sécheresse	01/01/2020	06/06/2021
INTE2016905A	Sécheresse	01/04/2019	29/07/2020
INTE1824834A	Sécheresse	01/04/2017	20/10/2018
INTE1719708A	Sécheresse	01/07/2016	01/09/2017

Risque de feu de forêt sur Hyeres

Risque sur la commune **EXISTANT**

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.



Informations détaillées :

OLD : Obligation Légale de Débroussaillage

Votre commune se situe dans une zone concernée par les obligations légales de débroussaillage (OLD). Il s'agit de débroussailler, à l'intérieur de ce zonage :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée aux OLD sur Géorisques, le site jedebroussaille.gouv.fr et le site de l'ONF.

Vous pouvez également consulter la fiche informative sur les obligations de débroussaillage.

DDRM : DDRM83

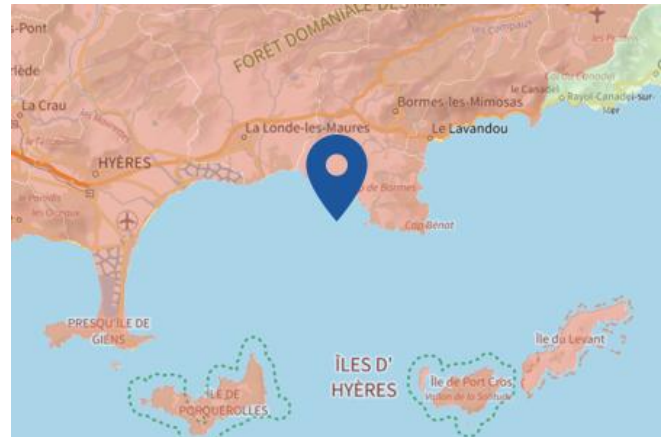
Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Feu de forêt](#)

Risque radon sur Hyeres

Risque sur la commune **IMPORTANT**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon élevé : recommandations et obligations

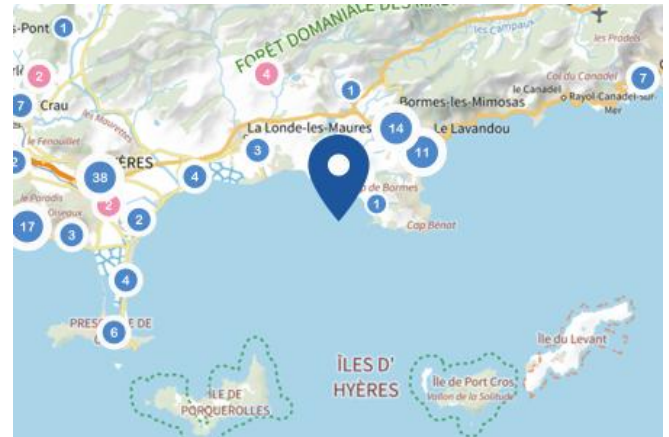
Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **3/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de pollution des sols sur Hyeres

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

11 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
22300405	Chute de blocs / Eboulement	LEVANT (ILE DU)
68300066	Chute de blocs / Eboulement	Pointe du Bouvet
68300067	Chute de blocs / Eboulement	
68300068	Chute de blocs / Eboulement	Plage de l'Arboussière (ouest)
68300069	Glissement	Plage de l'Arboussière (centre)
68300070	Glissement	Plage du Pontillon, partie est
68300071	Chute de blocs / Eboulement	Plage du Pontillon, partie ouest
68300072	Erosion de berges	Plage de l'Aygade
68300371	Effondrement / Affaissement	Rue St Pierre dans la vieille ville.
68300389	Coulée	Île de Port-Cros
68300416	Chute de blocs / Eboulement	Ile de Port-Cros, Fort du Moulin, rempart Nord-Ouest

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

6 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
PACAA0001538	naturelle	DIACLASE BOASSO
PACAA0001539	naturelle	AVEN DE L'ÉPERVIER, OU DES AIGLES
PACAA0001540	naturelle	GROTTE AVEN TROU DES FÉES
PACAA0001541	naturelle	TROU DU BLOCKHAUS
PACAA0001542	naturelle	GROTTES DU FOUR A CHAUX (2)
PACAA0001543	naturelle	GROTTE DE LA MONIÈRE

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

2 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP001235501	Aéroport Toulon Hyères	En cours
SSP000408701	Ancienne usine à gaz	En cours

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

216 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3995813	Dépôt de gaz	En arrêt	
SSP3995789	Ateliers de fabrication de coques de	Indéterminé	
SSP3995773	Ancienne fonderie de plomb à la Londe	En arrêt	
SSP3995685	Concession des mines de plomb, argent	Indéterminé	
SSP3995634	Mine de cuivre, plomb de Cap Garonne	Indéterminé	
SSP3995632	Mine de plomb, argent, zinc, cuivre,	Indéterminé	
SSP3995631	Mine de plomb, argent, zinc, cuivre,	Indéterminé	
SSP3995628	Mine de plomb des Bormettes	Indéterminé	
SSP3995430	Station service ESSO	Indéterminé	
SSP3995429	Station service SHELL	Indéterminé	
SSP3995428	Station service SHELL	Indéterminé	
SSP3995427	Station service SHELL	Indéterminé	
SSP3995426	Station service TOTAL	Indéterminé	
SSP3995424	Station service	Indéterminé	
SSP3995423	Station service	Indéterminé	
SSP3995422	Station service ESSO	Indéterminé	
SSP3995421	Station service ESSO	Indéterminé	
SSP3995420	Station service ELF	Indéterminé	
SSP3995406	Usine à gaz	En arrêt	
SSP3995390	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3995357	Parc à carburant	Indéterminé	
SSP3995356	Dépôt de combustible et de gaz	Indéterminé	
SSP3995159	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3995158	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3995157	Atelier de vérification de véhicules	En arrêt	
SSP3995156	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3995155	Garage et dépôt de gaz	En arrêt	
SSP3995154	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3995153	Buanderie	En arrêt	
SSP3995152	Garage, réparation mécanique	En arrêt	
SSP3995151	Réservoir de mazout	Indéterminé	
SSP3995150	Usine distillerie fleurs	Indéterminé	
SSP3995149	Réservoir à huile lourde	Indéterminé	
SSP3995148	Distillerie Résine	En arrêt	
SSP3995147	Garage	Indéterminé	
SSP3995146	Garage	Indéterminé	
SSP3995145	Teinturerie	En arrêt	
SSP3995144	Garage	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3995143	Garage	En arrêt	
SSP3994987	Atelier de réparations de machines	Indéterminé	
SSP3994948	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994947	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994946	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994945	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994944	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994943	Dépôt de gaz combustible	Indéterminé	
SSP3994942	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994941	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994940	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994939	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994938	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994937	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994936	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994935	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994934	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994933	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994932	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994917	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994916	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994915	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994914	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994913	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994912	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994911	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994910	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994909	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994908	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994888	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994887	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994870	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994869	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994856	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3994769	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994768	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994767	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994766	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994765	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994764	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994751	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994750	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994741	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994740	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994739	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3994738	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994737	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994736	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994712	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994711	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994710	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994709	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994708	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994707	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994706	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994700	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994699	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994698	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994697	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994696	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994581	Atelier de mécanique	En arrêt	
SSP3994580	Atelier de réparation agricole	Indéterminé	
SSP3994579	Garage	En arrêt	
SSP3994573	Atelier de réparation automobile	En arrêt	
SSP3994567	Dépôt de gaz propane	Indéterminé	
SSP3994565	Dépôt de gaz propane	Indéterminé	
SSP3994564	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994563	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994562	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994561	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994560	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994559	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994557	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994556	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994555	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994554	Dépôt de gaz propane	Indéterminé	
SSP3994553	Dépôt de gaz propane	Indéterminé	
SSP3994550	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994432	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994393	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994392	Dépôt de gaz propane	Indéterminé	
SSP3994391	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994390	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994372	Pressing, blanchisserie	En arrêt	
SSP3994371	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994370	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994369	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994368	Dépôt de gaz propane	Indéterminé	
SSP3994367	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994364	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3994360	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994359	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994358	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994327	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994326	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994317	Station service	Indéterminé	
SSP3994298	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994291	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994290	Dépôt de gaz propane	Indéterminé	
SSP3994275	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994274	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994273	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994272	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994271	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994269	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994268	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994267	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994266	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994265	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994264	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994263	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994262	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994255	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994246	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994245	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994244	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994243	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994242	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994241	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994240	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994239	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994238	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994237	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3994159	Dépôt de gaz liquéfié	Indéterminé	
SSP3994158	Dépôt de gaz liquéfié	Indéterminé	
SSP3994157	Dépôt de gaz liquéfié	Indéterminé	
SSP3994095	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3994050	Atelier de broyage	Indéterminé	
SSP3994047	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3993961	Gazomètre	Indéterminé	
SSP3993876	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3993871	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3993864	Laverie automatique	Indéterminé	
SSP3993828	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3993669	Dépôt de gaz	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3993668	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3993667	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3993660	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3993632	Usine de construction mécanique	Indéterminé	
SSP3993631	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3993630	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3993629	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3993628	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3993627	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3993626	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3993601	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3993600	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3993599	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3993598	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3993587	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3993581	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3993514	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3993512	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3993511	Station service	En arrêt	
SSP3993509	Station service	En arrêt	
SSP3993470	Garage avec atelier de réparations	Indéterminé	
SSP3993469	Atelier de réparations automobiles	En arrêt	
SSP3993468	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3992865	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3992790	Garage	En arrêt	
SSP3992789	Garage	En arrêt	
SSP3992788	Garage	Indéterminé	
SSP3992787	Garage	Indéterminé	
SSP3992786	Garage	En arrêt	
SSP3992785	Garage	En arrêt	
SSP3992784	Fonderie	En arrêt	
SSP3992783	Four à chaux	En arrêt	
SSP3992782	Tuilerie et briqueterie	Indéterminé	
SSP3992781	Four à tuiles et briques	Indéterminé	
SSP3992771	Teinturerie de vêtements et dégraissage	En arrêt	
SSP3992770	Fabrique produits chimiques	Indéterminé	
SSP3992769	Fabrique soude artificielle	Indéterminé	
SSP3992735	Fabrique acide sulfurique	Indéterminé	
SSP691635	CASINO jeux Les Palmiers Partouche	En arrêt	
SSP691278	Syndic Gambetta Immobilier	En arrêt	
SSP685751	CENTRAL HYERES SNC	En arrêt	
SSP685620	SUDECO/CASINO (synd.copro C.C)	En arrêt	
SSP685412	HOPITAL SABRAN GIENS	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les **dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



Fiche d'information sur les obligations de débroussaillage

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillage (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillage autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.



Terrain respectant les obligations de débroussaillage, source : ONF.

Le débroussaillage consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres¹ autour de son habitation, à **réduire la quantité de végétaux** et à **créer des discontinuités** dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les **constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.**

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillage, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

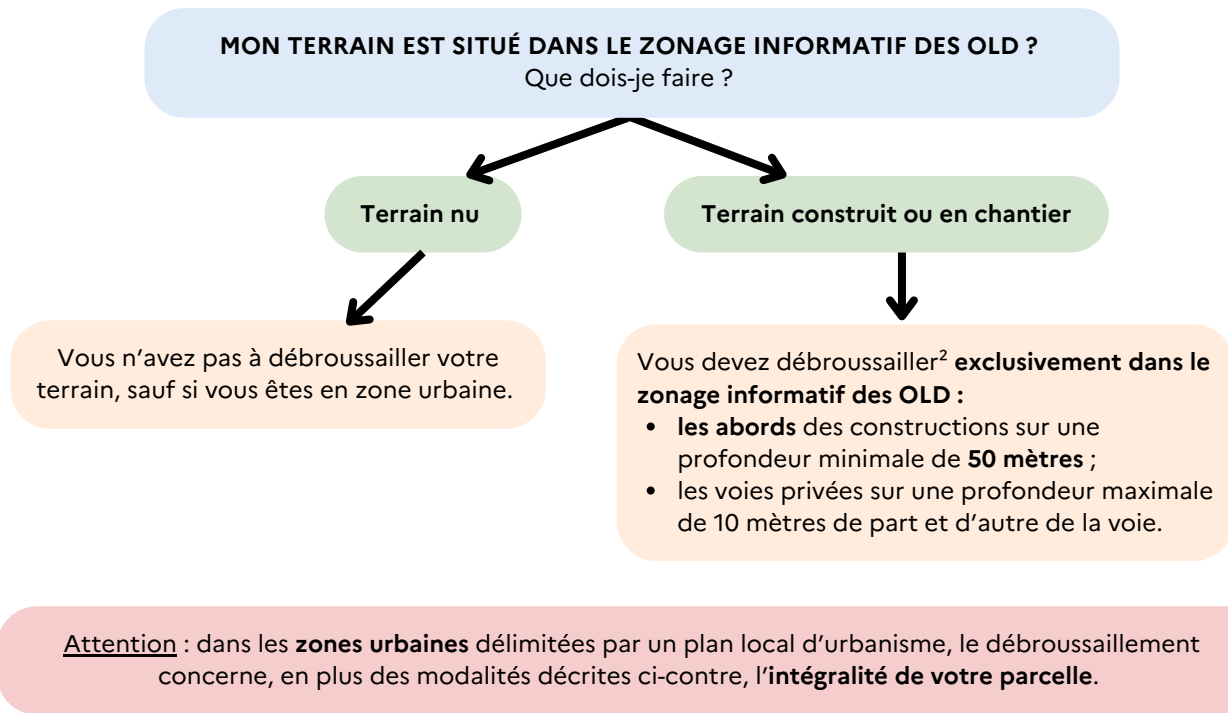
En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives

¹ Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/OLD-obligations-legales-de-debroussaillement>



Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques, voies ferrées, etc.) : profondeur de débroussaillement, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

Qui est concerné par les travaux de débroussaillement ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussaillement autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussaillement si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussaillement liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celles-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussaillement sur une parcelle voisine.**

Dans ce cas :

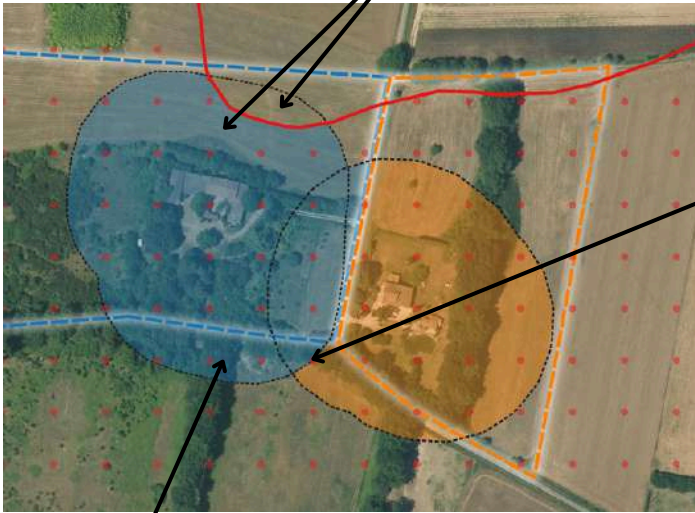
- informez vos voisins de vos obligations de débroussaillement sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser ([modèle de courrier](#)) ;
- vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussaillement qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussaillement leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

² Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussaillement.

³ Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.

EXEMPLE :







Le propriétaire débroussaille les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.



Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en œuvre incombe en **priorité au propriétaire de la zone de superposition**.

Si la superposition concerne une **parcelle tierce qui ne génère pas d'OLD** elle-même, **chaque propriétaire dont les OLD débordent sur cette parcelle est responsable du débroussaillage des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle**.

-  Zonage informatif des OLD
-  Parcelle propriétaire A
-  OLD qui incombe au propriétaire A
-  Parcelle propriétaire B
-  OLD qui incombe au propriétaire B
-  Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillage doit être réalisé **de manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et peut ainsi déborder sur une parcelle voisine**.

COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillage sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. **Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !**

Le débroussaillage comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons **d'automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.



Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même **en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours**. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte , amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées , exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.



Maison non débroussaillée, partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13), source : ONF.

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillage :

[Site internet de votre préfecture](#)

Jedebroussaille.gouv.fr

[Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques](#)

[Obligations légales de débroussaillage | Géorisques](#)

[Articles L.134-5 à L.134-18 du code forestier](#)



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

Liberté
Égalité
Fraternité